

N° 16

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 31

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Jean BARDOL.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguella, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 29) et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Imprimerie nationale.

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1968 s'élève en recettes et en dépenses à 153.583.000 F contre 150.100.000 F en 1967, marquant ainsi une progression de 2,3 %.

Celle-ci est moins forte que pour le budget de 1966 où elle atteignait 11,5 %, et celui de 1967 (+ 5,8 %).

Le ralentissement de la progression du budget de l'Imprimerie nationale s'explique par le fait que l'établissement tend à atteindre la limite de ses capacités physiques de production sans que les investissements techniques prévus pour 1968 soient de nature à provoquer dans l'immédiat une augmentation du taux de productivité.

*
* *

I. — Les recettes.

Les prévisions de recettes pour 1968 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les évaluations retenues pour 1967.

Evaluation des recettes retenues pour 1968 et comparaison avec les recettes prévues pour 1967.

NATURE DES RECETTES	ÉVALUATIONS retenues pour 1967.	ÉVALUATIONS prévues pour 1968.	DIFFERENCE entre 1967 et 1968.
		En francs.)	
PREMIÈRE SECTION			
Exploitation et pertes et profits.			
<i>Exploitation.</i>			
Impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques.....	141.500.000	144.343.000	+ 2.843.000
Impressions exécutées pour le compte des particuliers.....	1.067.000	1.147.000	+ 80.000
Impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le Ministère de l'Éducation nationale.	Mémoire.	Mémoire.	»
Ventes du service d'édition et de vente des publications officielles.....	5.390.000	5.760.000	+ 370.000
Produits du service des microfilms.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Ventes de déchets.....	781.000	850.800	+ 69.800
Produits accessoires.....	1.362.000	1.482.200	+ 120.200
Augmentations de stocks constatées en fin de gestion.....	Mémoire.	Mémoire.	»
<i>Pertes et profits.</i>			
Profits exceptionnels.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Totaux.....	150.100.000	153.583.000	+ 3.483.000
<i>A déduire :</i>			
Virements à la deuxième section.....	— 8.000.000	— 4.500.000	+ 3.500.000
Totaux nets première section.....	142.100.000	149.083.000	+ 6.983.000
DEUXIÈME SECTION. — Investissements.			
Cessions.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Diminutions de stocks constatées en fin de gestion.....	Mémoire.	Mémoire.	»
Amortissements.....	4.364.847	4.282.111	— 82.736
Excédent d'exploitation affecté aux « Investissements ».....	3.635.153	217.889	— 3.417.264
Totaux pour la deuxième section.....	8.000.000	4.500.000	— 3.500.000
Totaux nets pour les recettes.....	150.100.000	153.583.000	+ 3.483.000

Dans l'évaluation des recettes, on constate, par rapport à l'année précédente, une augmentation des impressions exécutées pour le compte des administrations et celles exécutées pour le compte des particuliers, d'une part, et l'augmentation des ventes du « Service d'édition et de vente des publications officielles » (S. E. V. P. O.), d'autre part.

L'augmentation des recettes des deux premiers postes est justifiée par l'extension des travaux confiés à l'établissement d'Etat — que ceux-ci soient exécutés dans ses ateliers ou sous-traités auprès d'entreprises privées — aussi bien pour les ministères et administrations publiques que pour les particuliers.

Cependant, le produit global des impressions progresse seulement de 2.923.000 F, soit 2,05 % par rapport à 1967. Cette progression est inférieure à celle enregistrée pour 1967 qui était de 7.597.000 F (5,63 % par rapport à 1966) et pour 1966 (12,1 % par rapport à 1965).

Le ralentissement de la progression du produit global des impressions résulte de la politique des prix adoptée par l'Imprimerie nationale qui s'en est tenue en 1967 au respect de la réglementation sur le blocage des prix.

Il est en effet nécessaire de préciser que le pourcentage de 3 % d'augmentation accordé par les pouvoirs publics à la profession n'a été appliqué, en 1967, que dans très peu de cas et, généralement, sur des commandes de peu d'importance.

En outre, il faut remarquer que l'Imprimerie nationale n'envisage pas, en principe, dans les mois à venir, une élévation de ses tarifs bien que certains facteurs de production soient d'un coût croissant. Ainsi, les élévations des salaires professionnels et l'augmentation d'environ 5 % du prix des papiers n'ont pas été répercutées dans les prix de vente en 1967.

Le nombre de brevets imprimés qui était de 46.000 en 1966, devrait atteindre 47.000 en 1967, et selon les estimations 48.000 en 1968.

*
* *

Le tableau ci-après donne, pour les dix dernières années, le montant des recettes constatées, le tonnage de papier utilisé et le nombre de feuilles consommées.

Evolution entre 1957 et 1966 des recettes constatées et de la quantité de papier consommée par l'Imprimerie nationale.

ANNEES	RECETTES constatées.	TONNAGE de papier utilisé.	NOMBRE de feuilles consommées.
	(En francs.)	(En tonnes.)	
1957	61.264.660	12.195	738.000.000
1958	76.893.250	15.892	876.000.000
1959	75.572.421	15.646	900.885.000
1960	77.826.000	16.047	919.762.000
1961	83.494.000	16.766	930.533.000
1962	96.472.000	22.349	1.197.497.000
1963	111.624.000	21.544	1.225.537.000
1964	129.407.523	22.559	1.251.292.000
1965	128.168.597	22.695	1.253.308.540
1966	144.282.409	22.596	1.281.709.040

La productivité.

L'examen parallèle de l'évolution des effectifs et de l'accroissement des recettes permet d'apprécier le développement de la productivité de l'Imprimerie nationale.

Evolution des effectifs et du montant des recettes.

ANNEES	EFFECTIFS				RECETTES	
	Personnel administratif et technique.	Personnels ouvriers.		Effectif total.	En valeur (millions de francs).	En indice.
		Nombre.	Indice.			
1953	235	1.573	100	1.808	47.770	100
1954	241	1.574	100	1.815	52.460	109,8
1955	249	1.584	100,6	1.833	54.070	113,1
1956	270	1.575	100,1	1.845	53.330	111,6
1957	269	1.583	100,6	1.852	61.260	128,2
1958	283	1.609	102,2	1.892	76.890	160,9
1959	285	1.658	105,4	1.943	75.570	158,2
1960	288	1.685	107,1	1.973	79.820	165
1961	295	1.708	108,5	2.003	83.494	174,7
1962	300	1.757	111,6	2.057	96.472	201,9
1963	319	1.896	120,5	2.215	111.624	233,7
1964	337	1.978	125,7	2.315	129.407	270,9
1965	329	1.954	124,2	2.283	128.168	268,3
1966	342	1.978	125,7	2.320	144.282	302,1
1967 (1)	349	1.999	127	2.348	»	»

(1) Chiffres prévisionnels.

Par rapport à l'indice 100 en 1953, les recettes ont atteint l'indice 302,1 pour 1966. Dans le même temps, l'indice des effectifs passait de 100 à 127.

L'examen du tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution du rendement du personnel ouvrier.

Evolution du rendement du personnel ouvrier.

ANNEES	HEURES DE PRESENCE du personnel ouvrier		TEMPS MOYEN DE TRAVAIL pour 1.000 feuilles	
	Nombre	Indice	En heures et en centièmes d'heures	Indice
1953	2.938.862	100	4,44	100
1954	2.981.893	101,4	4,29	96,6
1955	2.967.172	100,9	3,96	89,2
1956	2.998.734	102	3,83	86,2
1957	3.022.835	102,8	4,09	92,1
1958	3.131.449	106,8	3,57	80,4
1959	3.254.471	110,7	3,89	87,6
1960	3.383.745	115,1	3,83	86,2
1961	3.387.111	115,2	3,83	86,2
1962	3.546.139	120,6	3,13	70,5
1963	3.683.963	125,3	3,13	70,5
1964	3.813.540	129,7	3,11	70
1965	3.857.072	131,2	3,07	69,1
1966	3.871.337	131,7	3,02	68,01

L'indice du temps moyen de travail pour 1.000 feuilles imprimées peut augmenter légèrement d'une année à l'autre, sans que le rendement du personnel ouvrier et la productivité soient en cause.

Cet indice est, en effet, fonction également de la nature de l'impression et de l'importance du tirage.

L'évolution du rendement doit donc s'analyser sur plusieurs années.

De 1953 à 1966, l'indice est passé de 100 à 68,01, ce qui marque une augmentation de la productivité de 32 %.

II. — Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1968 sont récapitulées dans le tableau ci-après qui donne également la comparaison avec les crédits ouverts en 1967.

Prévisions des dépenses pour 1968 et comparaison avec les crédits ouverts en 1967.

NATURE DES DEPENSES	1967	1968			DIFFERENCE entre 1967 et 1968.
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
I. — CRÉDITS DE PAIEMENT					
<i>1^{re} section. — Exploitation.</i>					
Personnel	44.029.043	44.418.839	+ 2.429.800	46.848.639	+ 2.819.596
Matériel	79.962.496	79.962.496	+ 10.023.264	89.985.760	+ 10.023.264
Charges sociales	12.775.185	13.209.827	+ 197.289	13.407.116	+ 631.931
Dépenses diverses	Mémoire	Mémoire	»	Mémoire	»
Dépenses d'ordre	13.333.276	2.842.000	+ 499.485	3.341.485	— 9.991.791
Totaux	150.100.000	140.433.162	+ 13.149.838	153.583.000	+ 3.483.000
<i>A déduire :</i>					
Virement à la 2 ^e section ..	— 8.000.000	— 7.206.847	+ 2.706.847	— 4.500.000	+ 3.500.000
Net 1^{re} section	142.100.000	133.226.315	+ 15.856.685	149.083.000	+ 6.983.000
<i>2^e section. — Investissements</i>					
	8.000.000	2.842.000	+ 1.658.000	4.500.000	— 3.500.000
Totaux des crédits de paiement	150.100.000	136.068.315	+ 17.514.685	153.583.000	+ 3.483.000
II. — AUTORISATIONS DE PRO- GRAMME					
	9.500.000	»	+ 7.000.000	7.000.000	— 2.500.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel, non comprises les charges sociales, passent de 44.029.043 F en 1967 à 46.848.639 F en 1968, en augmentation de 2.819.596. F.

Au titre des *mesures acquises* apparaît tout d'abord la traduction financière en année pleine des mesures générales prises en faveur des fonctionnaires en 1967 : revalorisation des rémunérations publiques, revisions statutaires, indiciaires et indemnitaires et augmentation des indemnités pour frais de déplacement, représentant annuellement une charge supplémentaire de 148.223 F.

L'application de plusieurs textes intéressant le personnel de l'Imprimerie nationale entraîne par ailleurs une augmentation des crédits de personnel pour un montant de 244.866 F. Il s'agit des textes suivants :

- l'arrêté du 13 juin 1961 fixant le taux des indemnités de responsabilité des régisseurs ;
- l'arrêté du 11 janvier 1967 qui a substitué à la prime de 2 % du salaire imposable, une prime annuelle égale à 80 heures payées au salaire réel de chaque agent de la catégorie « labeur » ;
- les arrêtés des 2 février et 23 mars 1967 relatifs au calcul des indemnités différentielles des protes, sous-protes et chefs mécaniciens.

Les *mesures nouvelles* prévues pour 1968 concernent essentiellement les effectifs et les augmentations de rémunérations.

L'augmentation du volume des travaux exécutés par l'établissement rend nécessaire le recrutement de 18 agents supplémentaires se répartissant ainsi : 6 imprimeurs offset, 2 rogneurs massicotiers, 4 brocheuses et 6 manœuvres. Ce qui, sur un effectif de 1.999 ouvriers, correspond à un accroissement inférieur à 1 %.

Le coût de cette opération est évalué à 294.954 F.

Les autres crédits supplémentaires intéressant les personnels sont les suivants :

- 64.484 F pour un aménagement des effectifs administratifs des services financiers pris en charge par l'Imprimerie nationale (1) ;
- 52.450 F pour la réintégration en surnombre de deux correcteurs du cadre latéral à l'expiration d'une période de détachement.

(1) 24 emplois créés : 1 attaché d'administration principal de 2^e classe ; 4 contrôleurs du Trésor ; 3 secrétaires administratifs ; 11 adjoints administratifs ; 3 sténodactylographes ; 2 programmeurs contractuels.

25 emplois supprimés : 1 administrateur hors classe ; 1 secrétaire d'administration de classe normale ; 1 chef de groupe ; 1 secrétaire sténo ; 12 agents de bureau ; 1 opérateur ; 1 perceur vérifieur ; 1 huissier ; 1 agent de service de 2^e catégorie ; 5 pompiers professionnels.

Enfin, un crédit global provisionnel de 2.213.751 F est inscrit à ce budget pour couvrir les majorations de traitements et de salaires susceptibles d'intervenir au cours de l'année 1968.

2° *Les dépenses de matériel.*

Les crédits de matériel doivent passer de 79.962.496 F en 1967 à 89.985.760 F en 1968, soit une majoration de 10.023.264 F due essentiellement à une nouvelle augmentation des frais pour travaux, fournitures et services extérieurs (+ 10 millions de francs).

Rappelons que pour 1967 un crédit supplémentaire d'égal montant avait été voté, portant la dotation de ce chapitre à 41.725.849 F.

Par ailleurs, une majoration de 106.000 F apparaît pour le règlement des impôts et taxes, compte tenu du montant accru des charges de l'établissement (crédit 1967 : 760.000 F).

A signaler, enfin, une réduction de 82.732 F au titre de l'ajustement de l'annuité d'amortissement qui passe de 4.364.847 F en 1967 à 4.282.111 F pour le prochain exercice.

3° *Les charges sociales.*

Les crédits demandés pour 1968, au titre des charges sociales, s'élèvent à 13.407.116 F contre 12.775.185 F en 1967, soit en progression de 631.931 F d'un exercice à l'autre.

La majeure partie des crédits supplémentaires est destinée à couvrir les charges nouvelles de sécurité sociale et des autres prestations sociales dues à la croissance des rémunérations et des effectifs.

En outre, au titre de l'amélioration du régime des œuvres sociales, un crédit de 1.450 F est destiné à augmenter le montant des allocations de secours qui passeront de 12.170 F en 1967 à 13.620 F l'an prochain.

B. — LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement de l'Imprimerie nationale depuis 1958 :

Dépenses d'investissement.

ANNEES	FINANCEMENT DES DEPENSES d'investissement.		DEPENSES d'investissement.
	Annuités d'amortissement.	Excédent de recettes affecté.	
	(En francs.)		
1958	983.200	3.216.800	4.200.000
1959	1.612.260	4.587.740	6.200.000
1960	1.826.020	2.423.980	4.250.000
1961	2.200.000	2.300.000	4.500.000
1962	2.820.000	880.000	3.700.000
1963	3.045.000	»	3.045.000
1964	2.918.799	2.454.201	5.373.000
1965	3.843.400	3.456.600	7.300.000
1966	4.611.462	2.888.538	7.500.000
1967	4.364.847	3.635.153	8.000.000
1968	4.282.111	217.889	4.500.000

Les dépenses d'investissement prévues dans le budget de 1968 s'élèvent à :

- 7 millions de francs en autorisations de programme au lieu de 9.500.000 F en 1967 ;
- 4.500.000 F en crédits de paiement (au lieu de 8 millions de francs en 1967) dont 2.842.000 F pour les services votés et 1.658.000 F pour les mesures nouvelles.

Les mesures nouvelles se décomposent ainsi qu'il suit :

NATURE DES OPERATIONS	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
Poursuite du programme normal de renouvellement du matériel.....	1.850	458
Modernisation	1.250	250
Grosses réparations.....	1.800	700
Réorganisation des reports offset.....	900	150
Achat de matériel de photo-composition.....	1.200	100
Totaux	7.000	1.658

III. — Problèmes de gestion et de production.

Les impressions effectuées pour le compte des ministères et administrations publiques représentent l'essentiel de l'activité de l'Imprimerie nationale (141.500.000 F en 1967 contre 1.067.000 F pour les impressions effectuées pour le compte des particuliers).

C'est dire toute l'importance que revêt l'application du décret n° 1318 du 4 décembre 1961, relatif, en particulier, aux rapports de l'Imprimerie nationale avec les administrations.

L'article 4 du décret prévoit la procédure par laquelle, au vu des programmes d'impression établis par les services ordonnateurs, la Commission des impressions administratives dresse, à l'attention du Ministre, le programme particulier de l'Imprimerie nationale.

L'article 5 du décret fixe les attributions de la Commission.

L'article 6 précise la liste des membres et la périodicité des réunions.

En 1966, la Commission des impressions administratives a tenu trois réunions, les 29 mars, 29 juin et 17 novembre 1966.

En 1967, deux réunions ont eu lieu et une autre, au moins, est prévue d'ici à la fin de l'année.

L'article 4 du décret de 1961 prévoit que l'Imprimerie nationale serait saisie de l'ensemble des programmes avant le 15 octobre de chaque année.

La Commission des impressions administratives doit établir, le 15 novembre au plus tard, le projet de la liste des travaux qui seraient exécutés au cours de l'année suivante dans les ateliers de l'Etablissement d'Etat, les commandes rejetées étant confiées par les clients, soit à un imprimeur de leur choix, soit à l'Imprimerie nationale qui en envisagerait alors la sous-traitance ou l'exécution directe.

En réalité, l'Etablissement d'Etat n'a jamais pu obtenir des prévisions satisfaisantes de sa clientèle et cette lacune tient à deux causes :

— en premier lieu, les réponses des administrations ont été très souvent inexploitablement parce qu'incomplètes ;

— en second lieu, quels que soient les efforts de prévision déployés, certains services publics connaissent depuis plusieurs années des transformations et des réorganisations suffisamment importantes pour qu'il soit impossible de prévoir un an à l'avance les impressions qui leur seront nécessaires. C'est le cas d'un certain nombre de directions du Ministère des Finances (Douanes et Direction des impôts) et de l'ensemble du Département de l'Education nationale qui, constamment soumis à des réformes législatives et réglementaires, ne saurait faire aucune prévision valable sur ses projets d'impression.

Bien que très simplifié en 1966, un questionnaire adressé par l'Imprimerie nationale à sa clientèle, n'a pas provoqué de résultats plus satisfaisants. Au demeurant, il faut souligner que cette simplification se fait au détriment de la prévision d'ensemble, les services techniques ne disposant plus d'éléments suffisamment précis pour constituer un programme cohérent.

En 1967, l'ensemble des questionnaires a été expédié à la date du 31 août ; la majeure partie a été retournée à l'Etablissement d'Etat avant le 15 octobre.

Sans préjuger le résultat de cette consultation, on peut affirmer que la Commission des impressions administratives sera en mesure de les apprécier vers la fin du mois de novembre, alors que les années précédentes les réunions consacrées à l'examen des programmes n'avaient pu avoir lieu avant le mois de janvier au plus tôt.

Bien entendu, l'absence de prévisions utilisables a contraint l'Imprimerie nationale à accepter toutes les commandes qui lui étaient adressées, au fur et à mesure de leur arrivée.

Quelle que soit la gêne ainsi créée pour les ateliers, il apparaît que, grâce à un effort de planification intérieure des travaux, les « à-coups » dans la production ont été moins nombreux en 1966 et en 1967 et des délais satisfaisants ont pu être respectés.

Cependant, les délais très courts et parfois impératifs imposés par les administrations clientes contraignent l'Imprimerie nationale à sous-traiter des travaux qu'elle serait en mesure d'exécuter.

Sur 22.124 commandes reçues en 1966, 5.373 ont été sous-traitées, représentant un chiffre d'affaires de 37.177.579 F (27,7 % du chiffre d'affaires total).

Pour 1967, on peut prévoir des chiffres analogues. C'est un manque à gagner important pour l'Imprimerie nationale et pour le Trésor, puisque aucune marge bénéficiaire n'est prélevée sur les commandes sous-traitées.

Améliorations techniques.

Dans le but de s'adapter aux plus récentes innovations, l'Imprimerie nationale a entrepris, depuis le début de l'année 1967, une reconversion de ses techniques de composition et d'impression. La production était jusqu'à la période actuelle fondée, pour une grande part, sur le procédé typographique et l'emploi du plomb. Actuellement, l'on tend à donner progressivement la priorité à l'utilisation du procédé offset et du film.

C'est dans cet esprit qu'il vient d'être procédé à l'acquisition d'une machine photocomposeuse capable de composer environ 25.000 caractères à l'heure et, bien entendu, d'accroître très sensiblement la production des ateliers de composition avec l'aide d'un personnel légèrement réduit. En 1968, il est prévu de poursuivre ce plan de reconversion par une augmentation très sensible, d'une part, des moyens de composition photographique (achat d'une nouvelle photocomposeuse) et, d'autre part, des moyens de tirage par le procédé offset (achat d'une machine rotative à grand débit, acquisition de 3 nouvelles machines à feuilles offset).

Par ailleurs, l'Etablissement d'Etat a constaté l'importance croissante des commandes d'imprimés en liasses utilisés par les administrations dont les services comptables se mécanisent de plus en plus rapidement. Pour satisfaire à ces besoins nouveaux et éviter un recours trop fréquent à la sous-traitance des commandes de cette nature, il a été prévu d'acquérir en 1968 une machine automatique à imprimer « en continu » ainsi que divers matériels et outillages destinés à accroître la production du matériel de ce type existant.

Le développement de la photocomposition doit normalement, dans les années à venir, placer l'Imprimerie nationale au rang des entreprises d'imprimerie les plus modernes et les plus productives.

*Comment résoudre la nécessaire extension
de l'Imprimerie nationale.*

L'Imprimerie nationale doit et devra faire face chaque année à des besoins accrus (de l'ordre de 35 % pour 1970).

L'augmentation du volume de travail ne pourra être résolu par les seuls progrès techniques.

La question de l'extension des ateliers de l'Imprimerie nationale est toujours à l'étude. Aucune décision n'est encore prise concernant tant le lieu d'implantation que les conditions de réalisation de cette opération.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1968.